Bilan Qualité 2016

D'où vient l'eau que vous consommez ?

Votre réseau : BONNEVILLE- MERIGUETS
appartient à : SM H2EAUX
est exploité par : REGIE DES EAUX FAUCIGNY GLIERES

Origine de l'eau : **Vous êtes alimentés par les captages :**

- BONNEVILLE- LES VORZIERS DE DESSY
- BONNEVILLE - MERIGUETS

Traitement : **Votre eau est distribuée à partir des stations :**

- BONNEVILLE- RESERVOIR BOIS DU BAN
- BONNEVILLE- STATION TRAIT. MERIGUETS

BACTÉRIOLOGIE

Nombre de conformité : 9 sur 9 analyses.
Limites de qualité : absence de germes/100ml

Eau de bonne qualité bactériologique.

DURETÉ

Valeurs mesurées : mini. : 20 °f - maxi. : 24 °f
Références de qualité maxi. : aucune

Eau moyennement dure.

NITRATES

Valeurs mesurées : mini. : 1 mg/L - maxi. : 8 mg/L
Limites de qualité maxi. : 50 mg/L

Eau contenant peu ou pas de nitrates.

FLUOR

Valeurs mesurées : mini. : 0,03 mg/L - maxi. : 0,22 mg/L
Limites de qualité maxi. : 1,5 mg/L

Eau peu fluorée.

PESTICIDES

Valeurs mesurées : mini. : 0,000 µg/l - maxi. : 0,000 µg/l
Limites de qualité maxi. : 0,1 µg/l

Absence de pesticides pour les paramètres mesurés.

AUTRES PARAMÈTRES

Tous les résultats pour les autres paramètres mesurés sont conformes aux limites de qualité.

Nos conclusions

Eau distribuée sur votre réseau de bonne qualité bactériologique.

Elle est restée conforme aux limites de qualité pour l'ensemble des paramètres physico-chimiques analysés.

L'eau en liberté surveillée

> Le contrôle sanitaire des eaux d'alimentation est organisé par le service environnement santé de la Délégation Départementale de l'Agence Régionale de Santé.

> Les analyses sont réalisées par un laboratoire agréé par le Ministère chargé de la santé.

> Les prélèvements sont réalisés à la ressource, à la production après traitement ou en sortie de réservoir, et au robinet du consommateur. Le nombre d'analyses effectuées dépend du nombre d'habitants desservis et des débits de production.

> L'eau du robinet doit satisfaire à des exigences de qualité de deux types : des limites de qualité pour les paramètres dont la présence dans l'eau peut induire des risques sanitaires à court ou à long terme et des références de qualité pour des paramètres indicateurs de pollution ou de fonctionnement des installations.

> Le distributeur est tenu également de surveiller en permanence la qualité de l'eau par un examen régulier des installations et un programme de test et d'analyses.

> Des périmètres de protection doivent être mis en place afin de préserver la ressource en eau des risques de pollutions.

> Les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sont régulièrement adressés et affichés à la mairie de votre commune.

Ce bilan a été réalisé par les services de la Délégation Départementale de l'Agence Régionale de Santé dans le cadre du contrôle sanitaire réglementaire.